

Elargissement de connaissances en droit international

Par **stal j**, le **21/01/2012** à **18:58**

slt je me presente je suis un etudiant en droit j'aimerais avoir des avis concernant les interpretations des forums concernant le statut de la charte des nations unies(ONU)
J aurais aimé que le site soit ouvert a plus de pays car le droit n'est pas figé merci

Par **Camille**, le **23/01/2012** à **12:13**

Bonjour,
Oui, mais comme vous l'avez lu dans la charte... du forum, il faudrait poser des questions plus précises et proposer des pistes de réponses.
Qu'appellez-vous des "avis" sur le "statut" de la charte de l'ONU ?

Par **Camille**, le **24/01/2012** à **12:27**

Bonjour,
Déjà, à mon humble avis, avant de se poser la question du statut de la charte, peut-être faudrait-il se poser la question du statut exact de l'ONU elle-même, parce que finalement, ce n'est pas bien clair...
ONU fondée sur les cendres de l'inefficace SDN et avec une organisation plus ou moins calquée dessus, alors que la SDN ressemblait beaucoup à une *"association à but non lucratif, genre loi de 1901"*, mais *"association internationale"*, sans réellement de pouvoirs.
La SDN résultait donc plus d'un *"pacte de bonne volonté et de non agression mutuelle"*.

Sauf que l'ONU s'est doté d'un *"pouvoir de police/ maintien de l'ordre"*, les Casques bleus, et d'un *"pouvoir judiciaire"*, la Cour internationale de justice.
Sauf que ses pouvoirs et ses décisions ne s'imposent, en principe, qu'aux seuls membres ayant adhéré *"volontairement et spontanément"* à l'ONU, comme dans toute association.
Donc, la charte pourrait se voir comme l'équivalent des statuts d'une association, statuts librement acceptés par les membres par le simple fait qu'ils adhèrent à *"l'association"*...
[smile4]

Par **stal j**, le **26/01/2012** à **19:14**

effectivement je m'excuse je me suis mal exprimé. je suis africain et quand je vois l'interprétation des dispositions de la charte en Afrique les gens ont l'impression que la charte et même le droit international a été créée juste pour asservir l'Afrique. je m'explique par exemple la Cour pénale internationale juge plus les dictateurs africains. Aussi dans le cas de la Libye le Conseil de Sécurité a pris les devants or dans le cas de la Syrie elle est bloquée. je m'inscrit pas dans la conception africaine mais je veux juste savoir comment les autres perçoivent la situation